BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.295/PFA/19/2 295^e session

Genève, mars 2006

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

b) Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

On trouvera ci-joint le cinquante et unième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux, créée par le Conseil d'administration à sa 143^e session (novembre 1959).

Genève, le 8 février 2006.

Document soumis pour information.

Annexe

Cinquante et unième rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

1. Depuis son dernier rapport, qui a été examiné par le Conseil d'administration à sa 292^e session (mars 2005) ¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux s'est réuni une fois, le 17 juin 2005.

Versements approuvés pour 2005 lors de la 66^e session du Conseil de gestion (juin 2005)

- 2. Le Conseil de gestion a autorisé des versements d'un montant de 116 705 dollars des Etats-Unis. La somme des versements effectués s'est élevée au total à 112 287 dollars des Etats-Unis en raison des variations du taux de change. Ce montant correspond à sept versements effectués en vertu du mandat amendé en 1989 ² et cinq versements effectués en vertu du mandat amendé en 1992 ³. La moyenne d'âge des bénéficiaires était de 80 ans.
- 3. A sa 292^e session (mars 2005), le Conseil d'administration a amendé le mandat de la Caisse des versements spéciaux, étant entendu que cet amendement ferait l'objet d'un examen annuel, afin de veiller à ce qu'il n'implique pas de fortes dépenses imprévues. Les versements effectués en 2005 ne l'ont pas été en vertu de ce nouvel amendement.
- 4. Comme les années précédentes, le Conseil de gestion a consenti des paiements en fonction des critères définis dans son mandat et il a accordé une attention particulière à certaines situations individuelles difficiles.
- 5. La plupart des versements ont été effectués en francs suisses. Les dépenses de 2005 n'ont pas dépassé le solde disponible de la Caisse et les crédits prévus au budget de 2006-07 sont suffisants ⁴.

GB295-PFA-19-2-2006-02-0145-01-Fr.doc/v.2

¹ Document GB.292/PFA/19/2.

² Document GB.PFA/10/8.

³ Document GB.PFA/10/13

⁴ Programme et budget pour 2006-07, annexes documentaires, paragr. 53.